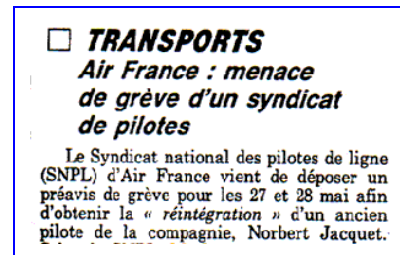




[Le Web général](#)



[Les vidéos](#)



[Les images](#)

# ATTENTE CE JOUR

## MA SITUATION EN CE JOUR, 6 AOUT 2018

Pages 1 et 2 : les engagements de Jean-Michel Hayat, président du tribunal (TGI) de Paris.

Pages 3 à 6 : demande d'audition de témoin et plainte pour subornation de témoin (renouvellement).

Page 7 : état actuel des dossiers (fin juillet / début août 2018).

## LES ENGAGEMENTS DE JEAN-MICHEL HAYAT



**Jean-Michel Hayat, président du tribunal (TGI) de Paris**

Par un courriel du 26 novembre 2014 j'ai porté à la connaissance du président du TGI de Paris, Jean-Michel Hayat, un document d'une page au format PDF, limpide, en indiquant en outre un lien vers une page Web présentant des documents sans appel sur le fait que les familles de victimes, parties civiles dans l'enquête sur le drame du vol AF447 Rio-Paris, étaient bernées.

Le 10 décembre 2014 j'ai à nouveau écrit à Jean-Michel Hayat. J'ai rappelé que des parties civiles étaient tenues dans l'ignorance absolue du déroulement de la procédure depuis deux ans, avec quelques précisions sur ce point. J'ai ajouté : « *Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.* »

Le président du TGI m'a répondu le même jour.

En page suivante du présent PDF figure l'échange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du tribunal de Paris. Des familles de victimes sont totalement écartées de l'enquête en violation de la loi. Jean-Michel Hayat répond qu'il transmet au magistrat instructeur afin qu'une réponse me soit apportée. Il ajoute qu'il veillera à ce qu'il me soit répondu. Ces engagements sont restés lettre morte.

/...

## Echange de courriels du 10 décembre 2014 avec le président du TGI de Paris

Actualités Sport Finance Style People Cinéma Météo Questions/Réponses Flickr Mobile Plus ▾

Rechercher Tous ▾ Rechercher Recherche dans les mails Rechercher sur le Web Accueil norbert

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

Archiver Déplacer Supprimer Spam Plus ▾

RE: Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris Personnes

**HAYAT Jean-Michel** <Jean-Michel.Hayat@justice.fr> 12/10/14 à 9:13 PM  
À : norbert jacquet

Monsieur,

a la lecture de votre courrier électronique, je prends acte de votre désarroi.  
Je transfère votre mail avec ma réponse au magistrat instructeur en charge de ce dossier pour qu'une réponse vous soit apportée, afin que vous n'ayez pas la perception d'être tenu dans l'ignorance.  
Je crois devoir vous préciser par ailleurs, que le président du TGI n'a aucunement accès à la procédure d'information qui est couverte par le secret.

En revanche, je veillerai à ce qu'il vous soit répondu.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS** Jean-Michel HAYAT  
Président  
Tribunal de grande instance de Paris  
4 boulevard du Palais  
75055 Paris Cedex 01  
Tel : 01 44 32 61 30

---

**De :** norbert jacquet [mailto:norbertjacquet@yahoo.fr]  
**Envoyé :** mercredi 10 décembre 2014 09:36  
**À :** HAYAT Jean-Michel  
**Objet :** Drame du vol Air France AF447 Rio-Paris

**Instruction ouverte pour homicides involontaires** (accident Airbus Rio-Paris, 1er juin 2009)  
N° Parquet : 09.154.0822/1  
N° Instruction : 2369/09/52

**A l'attention de Monsieur Jean-Michel Hayat**, Président du Tribunal de grande instance de Paris

Monsieur le Président,

Des parties civiles dans l'instruction pénale ouverte à la suite de l'accident de l'Airbus Rio-Paris, ayant pour avocat Maître Thibault de Montbrial, ne sont plus informées du déroulement de la procédure en violation du code de procédure pénale. Depuis deux ans elles sont tenues dans l'ignorance. Ces parties civiles ne disposent que des informations partielles et contradictoires délivrées par les médias. Elles ont pu lire que le dossier aurait été soumis à la Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Paris. Selon d'autres informations parues dans les médias, l'instruction serait close depuis les premiers jours de juillet. Ces parties civiles n'en savent pas plus. Elles sont donc dans l'incapacité de former des demandes utiles au regard des faits et des documents en leur possession. Les droits des parties civiles sont bafoués. Le code de procédure pénale est violé.

Je crois donc devoir rappeler les documents que j'ai portés à votre connaissance, relatifs à cette tragédie, et les conclusions qui en découlent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Norbert Jacquet

Madame Suzette Hilgert, partie civile, a même ignoré jusqu'au mois de septembre 2017 l'identité des juges d'instruction chargés du dossier après que celui-ci a été confié à de nouveaux magistrats et ce à l'insu des parties civiles un peu trop curieuses. Mme Hilgert n'était donc pas en mesure de communiquer à la justice les documents utiles à la manifestation de la vérité et à la recherche des responsabilités et culpabilités.

J...

# DEMANDE D'AUDITION ET PLAINTE POUR SUBORNATION DE TEMOIN

Lettre du 30 novembre 2017 de Mme Hilgert au juge Nicolas Aubertin (AF447 Rio-Paris)

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Monsieur AUBERTIN Nicolas  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F – 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet :** Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Monsieur le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

HILGERT Suzette  


Lettre du 30 novembre 2017 de Mme Hilgert à la juge Emmanuelle Robinson (AF447 Rio-Paris)

HILGERT Suzette  
17, Hauptstrooss  
L-8561 Schwebach

Schwebach, le 30 novembre 2017

e-mail : [suz.hilgert@gmail.com](mailto:suz.hilgert@gmail.com)

Lettre recommandée avec AR

Madame ROBINSON Emmanuelle  
Juge d'instruction, Tribunal de Grande Instance de Paris  
Palais de Justice  
4, Boulevard du Palais  
F -- 75001 PARIS

Réf : N° du Parquet : 09.154.0822/1  
N° d'instruction : 2369/09/52  
Procédure correctionnelle

**Objet** : Disparition de l'AF 447 Rio – Paris

Madame le Juge,

Je suis partie civile dans l'instruction en référence.

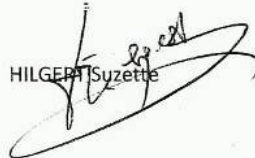
Depuis plusieurs années, je n'ai plus aucune nouvelle de mon avocat Thibault de Montbrial.

J'ai demandé l'audition comme témoin et sachant de Monsieur Norbert Jacquet.

J'ai déposé plainte pour subornation de témoin en raison des menaces d'enfermement qui pèsent sur Monsieur Jacquet.

Tous les documents utiles vous ont été transmis par Monsieur Jacquet. Ils sont en outre disponibles sur le Web.

Je vous prie d'agréer, Madame le Juge, l'assurance de mes sentiments respectueux.

  
HILGERT Suzette

Récépissés de dépôt des deux lettres

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

**HILGERT SUZETTE**  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mr. Aubertin Nic. Juge Instr. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850  
301117 15:04:27  
GUICHET2  
7,05 € 89  
7,05 €

Recommandé RR062513504LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

Signature de l'agent

**P&T** POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
LUXEMBOURG GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

Timbre du bureau d'origine

**RECEPISSE DE DEPOT D'UN ENVOI**

RECOMMANDE **AR**

AVEC VALEUR DECLAREE

**HILGERT SUZETTE**  
17 HAAPTSTROOSS, L-8561 SCHWEBACH

Destinataire

Mme E. Robinson, Juge Inst. TGI - Paris  
Palais de Justice  
4, Bd. du Palais  
F-75001 Paris

Remboursement Valeur déclarée Poids

POST Luxembg 850  
301117 15:04:35  
GUICHET2  
7,05 € A6  
7,05 €

Recommandé RR062513711LU  
Remboursement :  
Valeur déclarée :  
Poids : 0,020 Kg  
Montant affranch 7,05 €  
Service spécial :AR

Signature de l'agent

./...

Avis de réception des deux lettres

Nicolas Aubertin

Emmanuelle Robinson

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

**A.R.**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait.

Trat. *04 DEC 2017*

Le *04 DEC 2017* voyez à

Remplir par l'expéditeur

Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

**POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG CN 07

**AVIS DE RÉCEPTION**

**A.R.**

Service des postes  
Timbre du bureau  
renvoyant fait.

Prioritaire  
Par avion

Renvoyer à

Nom ou raison sociale  
**HILGERT SUZETTE  
17 HAAPTSTROOSS L-8561 SCHWEBACH**

Localité et pays

A remplir par

186 - 2008

Administration des postes d'origine

|  |      |
|--|------|
| Bureau de dépôt  | Date |
| Destinataire de l'envoi<br><i>Mr. Aubertin, Nic. Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice<br/>4, Bd. du Palais, F-75001 Paris</i> |      |

Nature de l'envoi

lettre  Colis  
 Recommandé  Valeur déclarée  
 No de l'envoi  Montant

**RR 0625 1360 4 LU**

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment

remis

Date et signature\*

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

Administration des postes d'origine

|  |      |
|--|------|
| Bureau de dépôt  | Date |
| Destinataire de l'envoi<br><i>Mme E. Robinson, Juge Instr. TGI - Paris, Palais Justice<br/>4, Bd. du Palais, F-75001 Paris</i> |      |

Nature de l'envoi

lettre  Colis  
 Recommandé  Valeur déclarée  
 No de l'envoi  Montant

**Tribunal de Grande Instance  
de PARIS**

**A compléter à destination**

L'envoi mentionné ci-dessus a été dûment

remis

Date et signature\*

**04 DEC 2017**  
**GOURRIER**

\*Cet avis pourra être signé par le destinataire ou, si les règlements du pays de destination le prévoient, par une autre personne autorisée ou par l'agent du bureau de destination.

Ce qui précède en pages 1 à 6 du présent PDF est extrait d'un PDF plus complet mais qui date un peu (ce qui y figure en ses deux dernières pages est un peu dépassé, l'actuel étant présenté en page suivante ci-après). Ce PDF livre les preuves du fait que l'avocat Thibault de Montbrial a été purement et simplement « acheté » par Airbus (PDF - 15 pages - 935 Ko) :

<http://franceleaks.com/hollande/af447-rio-paris-21-juin-2018-norbert-jacquet-21-juin-2018.pdf>

/...

## ETAT ACTUEL DES DOSSIERS (FIN JUILLET / DEBUT AOUT 2018)

### Sur le site *antipour.com*



La Malaisie montre le bon exemple. Par comparaison la France est une honte. Le pays le plus corrompu de la planète. Des explications (et des documents !) sont disponibles sur une page du site *antipour.com* :

<http://antipour.com/a/accidents-aeriens-la-malaisie-et-la-france.htm>

### Sur le site *jacno.com*



Avec Alexandre Benalla la justice organise un gros tapage médiatique en raison d'un événement plutôt insignifiant mais parallèlement les enquêtes sur les crashes aériens... ! A lire sur *jacno.com* :

<http://jacno.com/prov/affaire-alexandre-benalla-et-justice-pour-les-victimes.htm>



**Attention aux « extrêmes », aux « populismes »... !**  
Il serait surprenant que de ce côté on ignore ce qu'il en est, sachant que tout est sur le Web (*jacno.com*) :

<http://jacno.com/prov/tous-pourris-criminels-sauf.htm>

\* \* \*